



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI |

DES DÉCISIONS INADAPTEES DANS LA GESTION DE LA
CHOSE PUBLIQUE RENVOIENT A UNE DESOLATION ET UN
DESESPoir POUR LA NATION



®Les survivants des inondations de Gatumba, au site de rassemblement à Mubimbi. ©Photo Privé

**Rapport sur la gouvernance
et les droits socio-économiques
au Burundi**

novembre 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
0.INTRODUCTION	1
I. DES CONFLITS FONCIERS	1
I.1. Cas du conflit foncier entre la population et le camp de Mudubugu	1
I. 2. Conflit foncier en commune Nyanza-Lac de la province Makamba	2
I.3. Des menaces d'expropriation foncières abusives par les officiels burundais.....	3
II. DE L'ECONOMIE A L'ECHELLE NATIONALE	5
II.1. Une manifestation de détresse de l'Etat par l'Etat	5
II.2. L'avocat, une culture miracle pour un avenir économique meilleur du Burundi	6
II.3. Un désengagement en douceur des investisseurs au Burundi	7
II.4. La CECADEM fait un clin d'œil à ses clients.....	7
III. DE LA SOCIETE	8
III.1. Une hausse vertigineuse des prix sur tous les produits au Burundi	8
III.2. Une mesure fantaisiste interdisant la vente du maïs grillés a Kirundo.....	9
III.3. Manque d'engrais chimique de type urée : cas de la province Mwaro	9
III.4. Un comportement inédit suite aux conditions de vie intenable des burundais	10
IV. DES DROITS SOCIAUX	11
IV.1. L'éducation moins préoccupantes pour les autorités scolaires.....	11
IV.2. Les survivant des inondations de Rumonge vivent dans la précarité	12
IV.3. Des conditions de vie dures pour les déplacés des inondations de Gatumba.....	13
V. DE L'INSECURITE.....	14
V.1. Cas de la commune Rugombo.....	14
V.2. Cas de la commune Mabayi	14
VI. DE LA JUSTICE	15
VII. CONCLUSION	16
VIII. RECOMMANDATIONS	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACOPA	: Association pour la Consolidation de la Paix (ACOPA-Burundi)
BPEAE	: Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
CECADEM	: Caisse d'Epargne et de Crédit pour l'Autofinancement et le Développement Militaire
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CNPAB	: Confédération Nationale des Producteurs d'Avocats au Burundi
CNTB	: Commission Nationale des Terres et autres Biens
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CSTB	: Cour Spécial des Terres et autres Biens
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FORSC	: Forum pour le Renforcement de la Société Civile
FRODEBU	: Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi
Ha	: Hectares
IMF	: Institution de Microfinance
OIM	: Organisation International pour les Migrations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
SOPEBU	: Société Pétrolière du Burundi
TGI	: Tribunal de Grande Instance

0.INTRODUCTION

Au lieu de s'améliorer, la situation socio-économique du Burundi va de mal en pis. Cela est dû aux tâtonnements dans la prise de décisions dans tous les secteurs de la vie du pays. Il n'y a plus de priorités pour l'avenir de la nation sauf pour des intérêts sectaires.

Les activités scolaires sont sacrifiées au profit des propagandes politiques et politiciennes et des abus dans le secteur de l'éducation se commentent sans désespérer comme il en est le cas pour des renvois définitifs qui se décident sans motifs valables et sans respect d'aucune loi y relative. Dans le domaine de la santé, des épidémies s'installent et ravagent le pays sans qu'aucune mesure salubre ne soit prise.

Et sur le plan socio-économique, c'est la désolation qui s'observe partout au travers notamment d'un manque cuisant de devises est à l'origine de tous les malheurs qui s'abattent aujourd'hui sur la population burundaise. Les prix des produits de première nécessité montent au jour le jour suite à l'absence totale des produits pétroliers. Les investisseurs préfèrent plier bagage et les autorités politico-administratives s'adonnent aux expropriations des simples paysans et aux prises de décisions inadaptées.

I. DES CONFLITS FONCIERS

I.1. Cas du conflit foncier entre la population et le camp de Mudubugu

Dans la province de Bubanza, sur une superficie de mille-soixante-neuf hectares (1069 ha), plus de 5000 ménages des collines Rugunga 1, Rugunga 2, Cimbizi, Nyamitanga, Gihungwe et Kagwema, de la commune Gihanga sont menacés d'expropriation abusive par le Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants. Ce conflit prend naissance depuis 2021 entre les habitants limitrophes du camp militaire de Mudubugu et les dirigeants dudit camp.

Les deux parties se disputent une propriété foncière où des habitants civils déclarent avoir vécu sur ces terrains il y a plus de 30ans, et pour d'autres ces terrains sont purement ancestraux. Pour précision il y a des bornes de délimitation entre le camp militaire et les terrains appropriées des populations civiles A l'origine, le camp militaire de Mudubugu veut étendre son champ de tir en empiétant les limites des terres des citoyens et celles du camp militaire. Celui-ci veut s'accaparer abusivement des terres des populations sans indemnisation et les habitants résistent.

En 2023, le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique a sorti un écrit précisant que ces terrains appartiennent à la population, mais que si le Ministère de la Défense en a besoin, l'Etat n'a qu'à chercher d'autres terrains pour déménager ces populations. Malgré cette position du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, les zones conflictuelles sont gardées par des militaires pour empêcher tout accès. Certains de ces usagers qui y ont des champs et qui tentent toujours de s'y rendre ont été tabassés par ces militaires sur ordre du commandant du camp de Mudubugu les intimant l'ordre d'abandonner gratuitement leurs terres et sous la menace des armes. Alors que ces populations lésées étaient en train de préparer des plaintes pour saisir la Cour administrative contre le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, elles se sont vues, le 12 novembre 2024, envahis par des militaires suffisamment armés, détruisant les cultures des habitants et cela a suscité une vive tension au sein de la communauté, déjà exaspérée par la situation

Plus grave encore, un militaire du nom de Barutwanayo du camp Mudubugu, a tiré, à bout portant, sur un homme appelé Nkenshimana Éric, qui cherchait des herbes pour son bétail dans l'espace des terrains en conflit. L'incident s'est produit mercredi le 13/11/2024, et la victime grièvement blessée a été vite évacuée à l'hôpital de Mpanda pour des soins. Une fois de plus, les habitants de Mudubugu appellent les autorités compétentes à se saisir pleinement de la question et intervenir rapidement pour mettre fin à ces violences qu'ils endurent, et trouver une solution durable à ce conflit. Ils demandent également la protection dans leurs droits et dans leurs biens.

I. 2. Conflit foncier en commune Nyanza-Lac de la province Makamba

En province de Makamba, les habitants saluent les résultats de l'enquête sur les irrégularités qui ont caractérisé les décisions de la CNTB et de la SCTB sur le du marais de Nyabarere se trouvant en commune Nyanza-Lac afin de les rétablir dans leurs droits d'exploitation dudit marais. Les victimes de cette irrégularité disent cela après qu'une commission du ministère en charge de l'agriculture ait constaté que le marais de Nyabarere récemment attribué à un certain Aaron Nguribiriho le 31 octobre 2024, très influent dans le parti CNDD-FDD en commune Nyanza-Lac appartenait bel et bien à l'Etat. Cette commission d'enquête du ministère en charge de l'agriculture lors sa descente sur terrain a belle bien indiqué à Aaron Nguribiriho et aux habitants de cette colline que ce marais aménagé est une terre domaniale. Ces habitants disent qu'ils avaient également dénoncé le comportement des autorités administratives et les juges de la CSTB ont joué la complicité des gens qui voulaient s'attribuer de ce marais sous la casquette d'un rapatrié du nom

d'Aron Nguribiriho. Les autorités administratives n'avaient jamais accepté qu'il y ait des enquêtes minutieuses sur ce marais. Ces autorités administratives dont l'administrateur de Nyanza-lac Marie Goreth Irankunda, le gouverneur de Makamba Tantine Ncutinamagara, ainsi que la directrice du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE), ont soutenu Aaron Nguribiriho au détriment de plus de 200 ménages qui y pratiquaient l'agriculture depuis plusieurs années. Un autre indice de complicité est que le jour de la descente de la commission ministérielle toutes ces autorités susdites n'ont pas apparu sur terrain de crainte d'être humiliées par la population venue nombreuse pour saluer les résultats de l'enquête. Après cette descente de la commission ministérielle, l'administrateur communal de Nyanza-lac Marie Goreth Irankunda a organisé une réunion de la population des environs pour leur préciser qu'une décision de la CNTB et de la CSTB ne peut en aucun cas être revue par celle d'un ministère. Et que donc, le marais appartient à Aaron Nguribiriho. Les habitants de différentes communes de la province Makamba dénoncent des expropriations abusives du genre opérées par la CNTB (aux résidents, depuis l'époque où la CNTB était dirigée par Monseigneur Sérapion Bambonanire, avec une donne ethnique dans la plupart des cas) et soutenues par la CSTB en collaboration avec des témoins mensongers appelés commissionnaires dans la localité, qui travaillent avec les autorités administratives sur base d'une pire injustice et la corruption. Des insurrections populaires ont éclaté dans plusieurs communes à cette époque, et les députés élus en province Makamba dont Réverien Ndikuriyo, actuel secrétaire national du CNDD-FDD, ont soutenu la population à cette époque. Les activités de la CNTB avaient été temporairement suspendues pour reprendre après les élections de 2015. Avec la même philosophie, une nouvelle allure d'expropriations abusives des certains résidents, sans même comparaître devant la commission, reprend surface.

I.3. Des menaces d'expropriation foncières abusives par les officiels burundais

De la part de différents officiels burundais, des propos de menaces de récupération des terres des particuliers sont souvent prononcés. Les cas les plus éloquentes sont celui du Président de la République Evariste Ndayishimiye, qui, dans ses propos, « *précise que toutes les terres du Burundi appartiennent à l'Etat et non à des individus comme certains le pensent* » ainsi que le Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique *qui s'attaquent souvent aux habitants de des régions naturelles de Mugamba et Bututsi en particulier la province Bururi leur précisant que le gouvernement du Burundi ne peut pas supporter qu'il y ait des Burundais*

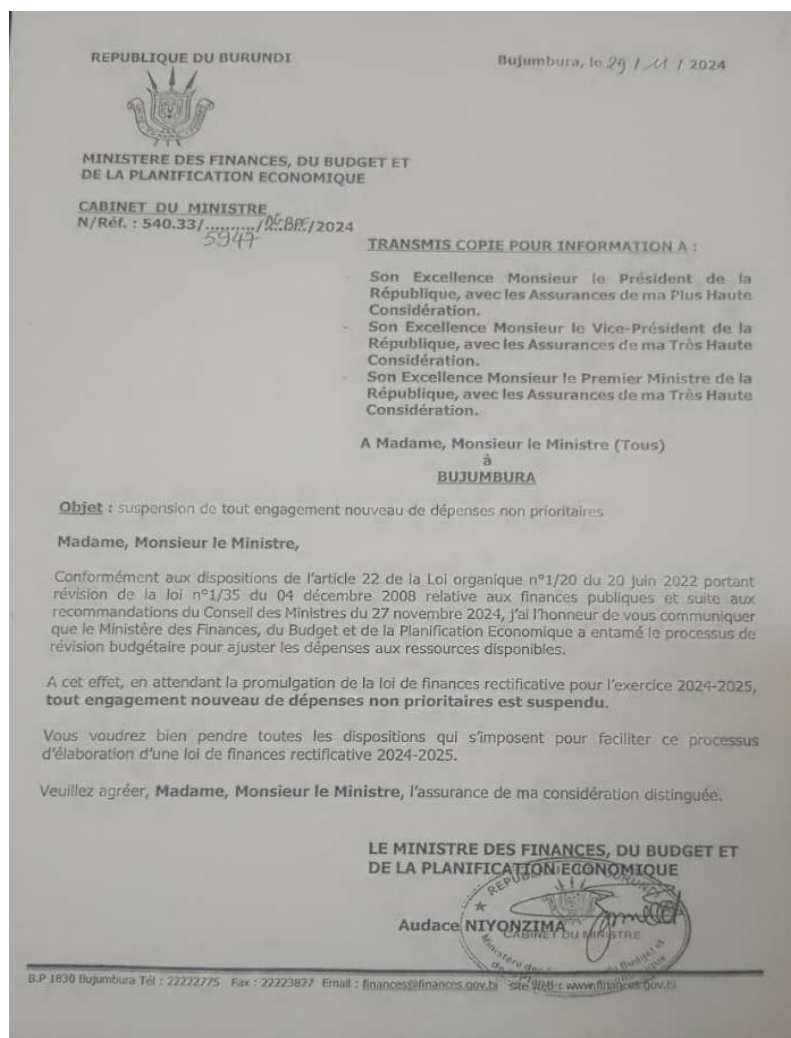
*sans terres alors qu'à côté il y a ceux qui ont de vastes propriétés qu'ils ne parviennent même pas à exploiter ou les mettre en valeur*¹. Renchérissent ces autorités que le gouvernement va emmener des gens en provenance des provinces dansement peuplées pour les exploiter à leur place. Les habitants de cette région et province s'inquiètent du sens et de la tendance de ces propos quand bien ils sont déguisés en des mesures d'intérêt général.

Selon ces habitants, ces propos de différents officiels ne sont qu'une légitimation des imminents accaparements des terres des citoyens par l'Etat comme cela s'est déjà fait remarquer dans certains coins du pays comme Cibitoke où les simples citoyens se retrouvent évincés et perdent leurs terres aux profits des autorités et dignitaires influents dans le système CNDD-FDD.

¹«Leta ntishobora kwihanganira abarundi bica n'inzara hariho abujuje amatongo badashaka kuyarima,Leta izopfuma izana abahirimira.Uburundi ni ubw'abarundi ata kwa naka habaho».

II. DE L'ECONOMIE A L'ECHELLE NATIONALE

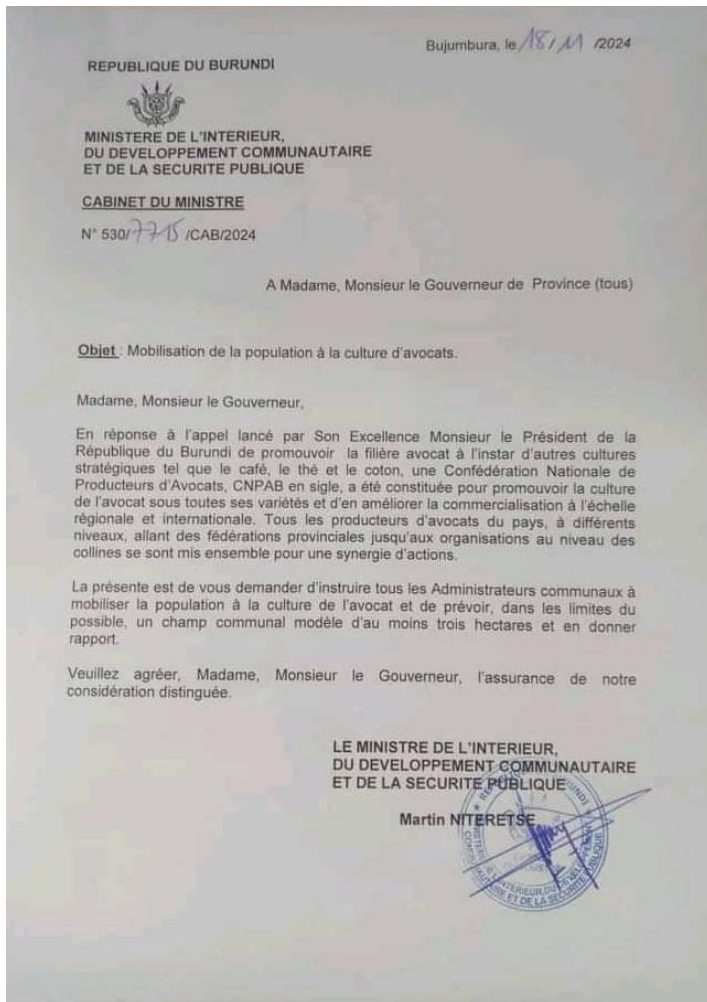
II.1. Une manifestation de détresse de l'Etat par l'Etat



Le Ministre des finances lance une alerte sur l'indisponibilité des fonds pour le fonctionnement normal de l'Etat. Dans sa lettre du 29/11/2024 adressée à ses collègues membres du gouvernement, avec copies au Président de la République, au Vice-Président de la République et au Premier Ministre, le Ministre des finances, du Budget et de la planification économique lance une alerte d'ajustement des dépenses aux ressources disponibles et appelle à suspendre tout engagement nouveau de dépenses non prioritaires. Cette alerte est apparue après un conseil des ministres du 27 novembre 2024 portant information pour promulgation de la loi des finances rectificative pour l'exercice 2024-2025.

Cette correspondance du Ministre prouve à suffisance l'indisponibilité des fonds pour le fonctionnement économique normal du pays. Face à cette situation, il n'est pas superflu de craindre une catastrophe économique du Burundi pouvant se manifester notamment en non-paiement des salaires des fonctionnaires burundais. De surcroît, quelques jours après, ce Ministre qui a lancée cet alerte a été demi de ses fonctions.

II.2. L'avocat, une culture miracle pour un avenir économique meilleur du Burundi



A en croire, l'instruction du Ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité économique aux Gouverneurs de provinces du Burundi, on dirait que, comme le souhaite le Président Evariste Ndayishimiye, la culture de l'avocat viendrait résoudre toutes les difficultés socio-économiques que vit le Burundi. Dans sa correspondance, ce Ministre de l'intérieur précise qu'à l'instar des autres cultures stratégiques tel que le café, le thé et le coton, il a été constitué une Confédération Nationale des Producteurs d'Avocats au Burundi (CNPAB) pour promouvoir la culture de l'avocat et améliorer sa commercialisation à l'échelle régionale et Internationale pour une synergie d'actions.



II.3. Un désengagement en douceur des investisseurs au Burundi



Page 1 / 1

Communiqué de presse

Suspension temporaire de nos activités au Burundi

Bujumbura, le 27 novembre 2024

Après deux années d'opérations au Burundi, nous avons pris la décision stratégique de suspendre temporairement nos activités dans ce pays à compter du 1er janvier 2025, pour une période de 12 mois.

Cette décision vise à recentrer nos efforts et nos ressources afin de maximiser notre impact dans les pays où nous enregistrons une croissance significative.

Conformément à nos engagements, le régulateur local ainsi que l'ensemble de nos clients et partenaires ont déjà été informés de cette suspension.

Cette suspension n'altère en rien notre engagement auprès de nos partenaires dans les autres pays africains, où nous poursuivons nos initiatives avec succès. Nous restons pleinement investis dans notre mission de contribuer au développement économique du continent à travers des solutions innovantes et adaptées.

Nous remercions nos partenaires, collaborateurs et clients pour leur compréhension et leur soutien continu, et nous envisageons de réévaluer nos perspectives au Burundi dans un avenir proche.

Contact Presse

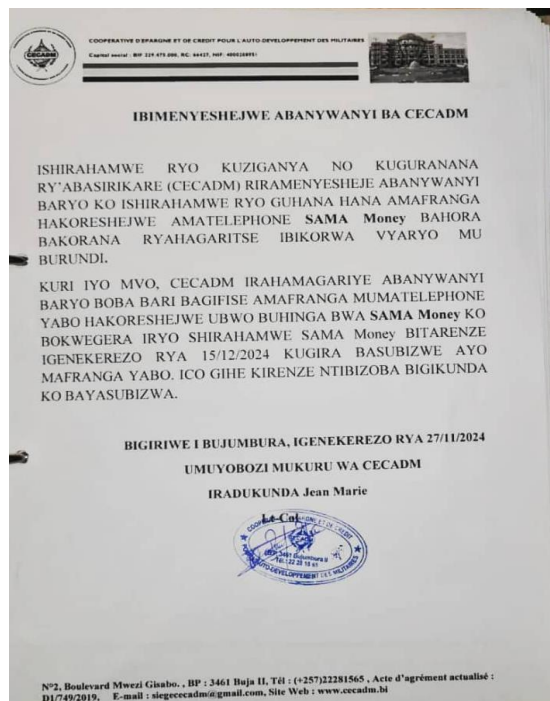
M. Souleymane Thiam

DG Sama Burundi

souleymane.thiam@sama.money

Suite à la crise socio-économique qui perdure au Burundi, liée à la mauvaise gestion, à la corruption exagérée des autorités, et à l'inflation qui ne cessent de s'aggraver, certains investisseurs décident de changer de fusil d'épaule. C'est le cas notamment de l'entreprise SAMA MONEY (une plateforme de transfert d'argent et de paiement mobile), qui, après deux ans d'opération au Burundi, décide de suspendre ses prestations depuis janvier 2025, tel qu'annoncé dans son communiqué de presse du 27/11/2024 à l'endroit de ses clients et partenaires. Dans son communiqué, la société SAMA money précise qu'elle a pris une décision stratégique de suspension d'activités pour une période de 12 mois pour réévaluer ses perspectives d'interventions et recentrer ses efforts et ressources pour maximiser son impact d'intervention au Burundi.

II.4. La CECADM fait un clin d'œil à ses clients



En réaction à l'annonce de la cessation de ses activités au Burundi par SAMA MONEY à partir du 1^{er} janvier 2025, la *Caisse d'Epargne et de Crédit pour l'Autofinancement et le Développement Militaire* (CECADM) appelle ses clients à aller réclamer en urgence leur argent auprès de SAMA MONEY avant le 15/12/2024 tout en leur précisant que passer ce délai, il leur sera impossible de récupérer leur argent. La motivation de cette communication est que cela est dû au fait SAMA money avec qui elle travaillait dans les transferts d'argent et de paiements mobiles divers vient à suspendre ses activités au Burundi.

III. DE LA SOCIETE

III.1. Une hausse vertigineuse des prix sur tous les produits au Burundi

Avec le mois de novembre, les populations des communes de la province de Cibitoke se lamentent de la hausse vertigineuse des prix des produits de premières nécessités et demandent à l'Etat de remédier à cette situation. Au lieu de trouver une solution, le gouverneur confirme les faits mais précise simplement que la principale cause est l'esprit de spéculation des commerçants qu'il met d'ailleurs en garde. A travers les marchés et les boutiques des 6 communes de la province Cibitoke, les prix des denrées alimentaires ont presque doublé. La sévère pénurie de carburant, comme l'indiquent certains habitants contactés, est en grande partie à la base de cette hausse généralisée, notamment des produits agricoles. A titre illustratif, ce 8 novembre 2024, et partout dans les marchés de Mabayi, Bukinanyana et Mugina, les prix du haricot, du riz et des oignons sont respectivement passés de 3200 fbu, 3500 fbu et 1500 fbu à 4200 fbu, 4300 fbu et 2500 fbu. Une situation similaire s'observe dans les trois autres communes de Rugombo, Buganda et Murwi, où la population parle de la vie chère, accentuée par les pluies diluviennes de ces derniers temps, qui ont endommagé les champs de diverses cultures. Dans ces communes et notamment pour les enfants de moins de 5 ans, certains signes de maladie de malnutrition sont déjà visibles dans les collines. Les habitants des mêmes communes exhortent les humanitaires de leur venir en aide en leur apportant des vivres. La montée des prix de tous les produits de première nécessité s'explique en grande partie par la carence du carburant, Le ticket de transport a sensiblement augmenté, engendrant de ce fait une hausse vertigineuse tous les produits de première nécessité. Contacté à ce propos, le gouverneur de Cibitoke confirme les faits et met toutefois en garde certains commerçants spéculateurs. Cette autorité indique avoir mis sur pied une commission de régulation en charge de suivre l'évolution des prix des produits usuels.

III.2. Une mesure fantaisiste interdisant la vente du maïs grillés a Kirundo



Pour lutter contre les actes vols des récoltes sur pied, l'Administration provinciale de Kirundo a pris une mesure d'interdiction de la vente du maïs grillé sur tous les lieux publics notamment dans les marchés et le long des routes.

Précisons que la majorité des marchands du maïs grillés sont des femmes vulnérables (veuves ou mères célibataires) qui le font pour question de survie.

Et de cela, plus d'uns estiment que c'est une mesure fantaisiste et se demandent si réellement la bonne stratégie de lutter contre les vols dans les champs est d'interdire ce petit commerce.

III.3. Manque d'engrais chimique de type urée : cas de la province Mwaro

Certains agriculteurs de la province Mwaro se lamentent que 2 mois après le début de la saison culturale, ils n'ont pas encore reçu de l'engrais chimique, surtout de type Urée. Ils avaient pourtant payé dans les Microfinances telles la Poste ou la COOPEC la somme exigée. Il ya quelques semaines, une petite quantité est venue dans la province, mais seuls les gens nantis ont été servis. C'est l'exemple d'un commerçant grossiste de la zone Nyakararo en commune Gisozi, nommé Gervais qui a eu sa part. Les agents chargés de cette distribution leur répondent qu'ils sont en train de poursuivre leur question auprès des autorités hiérarchiques, mais en vain. Pour la culture du maïs, c'est déjà la période de sarclage.

III.4. Un comportement inédit suite aux conditions de vie intenables des burundais



Se retrouvant dans des conditions de vie intenables sans précédent, les Burundais s'adonnent à des actes inhabituels ne respectant plus nos valeurs. C'est le casse de vols des tubes et des tôles dans le cimetière se trouvant sur la colline Gifurwe, commune Mpanda de la province Bubanza.

Dans ce cimetière, les tombes sont détruites et vandalisées à la recherche du matériel métallique comme les tôles et les tubes pour les revendre aux marchands de ce genre de matériaux afin de trouver de quoi mettre sous la dent..

Sans le moindre risque de nous tromper, ce genre d'acte est une preuve éloquente d'une famine qui sévit les populations burundaises et commettent l'inimaginable.

On peut se dire que nous sommes dans une ère de bassesse comme on le dit en Kirundi, « *uwugowe aragoka* » : « *A l'impossible nul n'est interdit* ». Jadis, on ne pouvait même pas passer par le cimetière mais actuel on y accède par vandalisme et on se permet de détruire même les tombes. De surcroît, l'administration locale banalise ce genre d'actes et se contente de dire qu'ils vont chercher les familles des dépouilles laissées à ciel ouvert dans les cercueils pour les enterrer encore une fois. Plus de 20 cas de destructions de tombes se sont révélés dans ce cimetière de Gifugwe et la population des environs se disent très consternées par ces vols inouïs et détestent ce comportement d'insouciance des administratifs à la base. Ces habitants craignent des maladies qui peuvent surgir suite aux corps en décomposition non couverts.

IV. DES DROITS SOCIAUX

IV.1. L'éducation moins préoccupantes pour les autorités scolaires

a. De la paralysie des activités scolaires au Lycée Kiremba, DPE Ngozi

Au lycée Kiremba de la province Ngozi, les activités scolaires ont été paralysées le 14/11/2024. En cette date, les militants du parti CNDD FDD dans cette commune, se sont rassemblés, dans la belle matinée au chef-lieu de cette commune pour une réunion qui avait pour objectif d'évaluer l'enrôlement électoral pour les prochaines élections législatives de 2025. Avant la tenue de la réunion vers 5h30 du matin, les Imbonerakure de Kiremba (jeunes affiliés au CNDD FDD), ont débuté leur sport de masse avec des chansons et slogans d'intimidation aux autres partis d'opposition comme : « *Ils vont tous adhérer au CNDD FDD et s'ils refusent, on va les brûler vif : tuzobazana banse tuzobashiririza* ». Des drapeaux suspendus sur la clôture du lycée de Kiremba avec des lance-voix dans cette matinée, des noms d'Evariste Ndayishimiye et Réverien Ndikuriyo (secrétaire général du CNDD-FDD) comme deux grandes personnalités qui sont et qui resteront à la tête du Burundi. Durant toute la journée, les activités de l'école ont été paralysées y compris la suspension des cours et des évaluations. Le directeur du lycée, Mpawenayo Alexandre, qui est également du même parti favorise ce désordre en octroyant aisément les infrastructures scolaires et les terrains de jeux de l'école, pour la tenue des activités politiques à l'intérieur de l'école. Les parents des élèves demandent que cet établissement soit purement apolitique, car les activités des imbonerakure sèment la panique à certains des élèves, selon les témoins.

b. Une décision autoritariste de renvoi définitif des élèves du Lycée de Busiga

Le domaine de l'éducation est également gangrené par des décisions autoritaristes et irréfléchies comme il en le cas pour les 7 élèves du Lycée de Busiga renvoyés définitivement par la direction de l'école sur base de fausses accusations. Cette décision de la direction dudit lycée a été décriée par beaucoup d'organisations de défense des droits humains y compris dans les droits des enfants. Ainsi, en date du 25 octobre 2024, l'Association pour la Consolidation de la Paix (ACOPA-Burundi) au Burundi adresse au Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, une correspondance de plaidoyer, en faveur de 7 élèves du lycée de Busiga de la Direction Provinciale de l'Enseignement à Ngozi, renvoyés définitivement et injustement le 23/09/2024 dont voici le contenu.



**ASSOCIATION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
AU BURUNDI (ACOPA-BURUNDI)**

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle N° 530/942 du 17/07/2009
Siège Social: Bujumbura-Burundi, Rohero, Avenue du Progrès N° 10
Prise d'Acte N° 530/2201/CAB/2019 du 26/09/2019
Téléphone : +257 69 099 308 / +257 69 715 233
E-mail : acopaburundi2009@gmail.com

Bujumbura, le 25 octobre 2024

**A Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale et de la Recherche Scientifique
à
BUJUMBURA**

Objet : Recours hiérarchique pour demander l'annulation
de la décision du Conseil de Direction du Lycée
de Busiga du 23/09/2024

Excellence Monsieur le Ministre,

En date du 23/09/2024, le Conseil de Direction du Lycée de Busiga a pris une décision injuste de renvoyer définitivement de l'école 7 élèves pour l'année scolaire 2024-2025. L'école accuse les victimes d'une tentative de corruption envers les veilleurs et les encadreuses et du vol des avocats sur un avocatier se trouvant à l'intérieur de l'établissement.

L'ACOPA-BURUNDI, organisation de défense des droits humains et Tuteur de l'une des victimes de cette décision, Mademoiselle IRAGABA Divine (BC 2) de l'ethnie Batwa, rejette l'accusation de tentative de corruption envers les veilleurs et les encadreuses car, non seulement qu'aucune preuve de corruption n'a été fournie par l'école, il est impossible et inconcevable que 7 élèves issues de classes différentes peuvent soudainement se convenir de corrompre en même temps les veilleurs et les encadreuses. C'est une fausse accusation qui n'a d'autres visés que de nuire aux victimes.

Concernant l'accusation de vol des avocats, la cueillette des fruits par des élèves au sein de leur établissement ne peut pas valablement constituer une faute punissable d'une sanction administrative qui les prive de leur droit à l'éducation pendant toute une année. Rappelons que priver 7 jeunes filles de fréquenter l'école pendant toute une année scolaire, c'est leurs exposer aux multiples viols basés sur le genre (VBG). Ce qui est contraire aux Programmes

du Gouvernement de l'éducation pour tous, de la promotion du genre et des Batwa car IRAGABA Divine (BC 2) est de l'ethnie Batwa.

En date 09 octobre 2024, nous avons adressé au Directeur Communal de l'Education de Busiga une demande d'annulation de la décision injuste du Conseil de Direction du Lycée de Busiga du 23/09/2024 pour permettre aux 7 jeunes filles à continuer leurs études et de les protéger contre les risques aux VBG conséquentes de leur privation à l'éducation.

Dans sa lettre N° D.C.E./BUS. /01/50/2024 du 22/10/2024 en réponse à notre demande, il nous a fait croire que lorsqu'il y a une divergence à l'interprétation du Règlement Scolaire, c'est le Ministre de tutelle qui a le droit d'intervenir pour faire prévaloir la loi (article 77 de l'Ordonnance Ministérielle n° 620/1078 du 19/08/2020 portant révision de l'Ordonnance Ministérielle n° 610 n° 620/1076 du 17/07/2017 portant harmonisation du Règlement Scolaire pour les écoles préscolaires, Fondamentales et post-fondamentales publiques et privées).

De ce qui précède, nous avons l'honneur de nous adresser auprès de votre haute autorité pour demander votre intervention afin que les 7 jeunes filles retrouvent leur droit à l'éducation et soient protégées contre les risques aux VBG conséquentes de la décision injuste du Conseil de Direction du Lycée de Busiga du 23/09/2024.

Les élèves victimes de cette décision sont Mesdemoiselles IKORINEZA Alice (Péda 2) ; BIVAKUMANA Chancelline (Péda 2) ; DAYISABA (Péda 2) ; NIYONKURU Euphrasie (Péda 2) ; GATORE Stéphanie (LA 3) ; IRAKOZE Alice (LA 3) et IRAGABA Divine (BC 2).

Vous trouvez en annexe, à la présente, notre lettre de demande d'annulation de la décision injuste du Conseil de Direction du Lycée de Busiga du 23/09/2024 adressée au Directeur Communal de l'Education de Busiga en date 09 octobre 2024, sa réponse et une copie de la décision du Conseil de Direction.

Comptant sur votre attachement au respect des droits humains et à la promotion de l'éducation pour tous, nous vous prions d'agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**, l'expression de notre considération très distinguée.

**Pour l'ACOPA-BURUNDI
BAKANIBONA Isaac
Représentant Légal**



CPI à :

- Madame le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la personne humaine et du Genre ;
- Monsieur le Directeur Provincial de l'Education de Ngozi ;
- A Monsieur le Directeur Communal de l'Education à Busiga ;
- Révérende Sœur Directrice du Lycée de Busiga ;
- Parent de l'élève (Tous).

IV.2. Les survivant des inondations de Rumonge vivent dans la précarité

Dans la province de Rumonge, plus de 1300 victimes des inondations ont été installées depuis plus d'une année par le gouvernement du Burundi dans un village situé sur la colline Mutambara, zone Gatete commune et province. Ils avaient été victimes des inondations du lac Tanganyika dans la ville de Rumonge, en zones Kizuka, et Magara. Elles ont été installées dans des maisonnettes fragiles construite en cheeting, dont la plupart sont en lambeaux.

Ces habitants provenant des quartiers Kanyenkoko, Nkayamba et Iteba ont vu leurs parcelles inondées, leurs biens et maisons détruites par des eaux du lac Tanganyika. En tout, ils sont 185 ménages qui ont été délocalisés vers le village 3 de Mutambara. Parmi eux, il y a une dizaine de familles de la communauté Batwa. Ces batwa ont été installés dans ce village en tant que communauté des vulnérables.

Ces habitants disent qu'ils sont aux prises avec des voleurs, des chiens, du froid ainsi que de nouvelles inondations liées aux pluies diluviennes pendant cette saison des pluies. Beaucoup de

latrines ont été démolies et ces habitants craignent des maladies liées au manque d'hygiène et beaucoup d'entre eux vivaient de l'agriculture. Actuellement, ces habitants disent qu'il leur manque tout. Ils attendent des aides pour manger. Ils demandent que le gouvernement leur donne des terres pour cultiver, afin de ne pas vivre de la mendicité. Ils indiquent eux aussi qu'ils ont des problèmes d'accès à l'alimentation, aux soins de santé et ont besoin aussi de terres pour cultiver. Visiblement le village 3 de Mutambara héberge des familles démunies qui n'attendent que des assistances alors qu'ils ont de la force pour travailler. Ils ont carrément perdu leurs droits économiques et socio-culturels. Le village est alimenté en eau potable et en électricité par des poteaux électriques aux abords de ce village uniquement.

IV.3. Des conditions de vie dures pour les déplacés des inondations de Gatumba

Les déplacés du site de Gatumba en la commune Mutimbuzi, suite aux inondations, qui sont situés dans les sites de la commune Mubimbi de la province Bujumbura lance un cri d'alarme suite à leurs conditions de vie très déplorable. Ces déplacés précisent que plusieurs familles sont séparées depuis leur arrivée dans ces sites, suite au manque de tentes, les couples sont séparés les conditions de vie sont très déplorable, du fait que leurs maisonnettes couvertes de tentes sont presque toutes détruites, n'ont pas de nourriture, pas d'eau potable, pas de latrines, et que même la majorité de leurs enfants, ont abandonné les études, suite à la famine et aux mauvaises conditions de vie du site en général. Qui plus est, ils ajoutent que si la pluie tombe, c'est le calvaire total, tous cherchent d'aller se cacher notamment chez les voisins à l'extérieur du site et d'autres sous les arbres des alentours. Dans ces conditions, ces habitants sont exposés à des moustiques et le froid et certains parmi-eux souffrent des maladies des mains sales comme Mpox. Plusieurs enfants souffrent aussi de la malnutrition et ces derniers demandent une assistance d'urgence en vivre, tentes, eau potable, latrines et autres avant que les dégâts humains et matériels ne continuent de s'alourdir. Signalons que les déplacés s'élèvent à 1700 familles et demandent aux bienfaiteurs avec une âme charitable de plaider pour eux, afin que leurs conditions de vie changent. Néanmoins, ces derniers ont essayé d'adresser leurs doléances aux autorités compétentes depuis leurs arrivés dans les sites de la commune Mubimbi, mais n'ont pas été écouté. En définitive, ces déplacés demandent aux ONG humanitaires et autres organisations de plaider pour eux car ils vivent dans des conditions inhumaines.

V. DE L'INSECURITE

V.1. Cas de la commune Rugombo

Un quadragénaire a été tué par balles en commune Rugombo de la province Cibitoke. Le corps de Phenias Ntiziryayo a été retrouvé le samedi 23 novembre sur la colline Mparambo 2 commune Rugombo de cette province Cibitoke à moins d'un kilomètre de la rivière Rusizi, séparant le Burundi et la RDC. Selon un témoin sur place, un groupe d'hommes armés a fait irruption dans la maison de la victime la nuit et ont tiré à bout portant sur la victime avec deux balles au niveau de la poitrine et les meurtriers n'ont pas été identifiés car ayant pris fuite après avoir commis le forfait. Les voisins se sont vite précipités après avoir entendu des coups de feu et sur place, ils ont découvert le cadavre de ce père de 2 enfants qui gisait d'une mare de sang. D'après un proche du défunt et une source sécuritaire admet que le défunt aurait été tué par des brigands qui ont par la suite emporté plusieurs dizaines de litres de carburant et des pagnes qu'il venait de faire traverser la frontière de la Rusizi en provenance de la RD Congo. La même source n'exclut pas la responsabilité des jeunes Imbonerakure du CNDD FDD qui font des patrouilles la nuit avec les armes à la main et à maintes fois cités dans de pareils cas d'assassinat. Abondant dans le même sens, certains habitants exigent le désarmement des jeunes du parti présidentiel qui d'après eux sèment la terreur et désolation au sein des populations paisibles. Interrogées à ce propos, 2 autorités administratives et policières qui se sont exprimées à visage découvert tranquilisent les habitants de cette colline en attendant l'issue des enquêtes en cours tout en indiquant que seules les forces de défense et de sécurité sont habilitées à porter des armes.

V.2. Cas de la commune Mabayi

Les populations proches de la réserve naturelle de la Kibira s'inquiètent de l'existence des hommes rwandophones sillonnant cette réserve naturelle dans les collines de Gafumbegeti, Rutorero et Nyabungere ainsi que Ruhembe, Rtyazo et Nderama des zones Butahana et Bumba aux communes Mabayi et Bukinanyana qui terrorisent et exigent de force des contributions en vivres ou argent. Ces habitants sont dans une peur panique et demandent que leur sécurité soit assurée. Toutefois, les administratifs ainsi que les responsables de sécurité tranquilisent.

Les habitants des collines Rutorero, Nyabungere et Gafumbegeti ainsi que Nderama, Ruhembe et Rtyazo toutes rizières de la Kibira des zones Butahana et Bumba respectivement des communes Mabayi et Bukinanyana de la province de Cibitoke dorment sous le qui-vive.

Diverses sources concordantes agissent en connivence avec ces personnes rwandophones seraient contre Kigali appuyés également par les jeunes imbonerakure du parti CNDD FDD au pouvoir et circulent librement et font des patrouilles la nuit comme la journée avec des armes de grand calibre sous la bénédiction de certaines autorités civiles et militaires proches du parti au pouvoir.

Abondant presque dans le même sens, un militaire de la FDNB qui a requis l'anonymat parle que certains habitants de ces collines précitées sont pris par la peur d'être tués commencent à fuir en masse vers les chefs-lieux des communes et même au centre Cibitoke. Deux administrateurs concernés ne confirment pas ces informations. Ils se contentent tout simplement de leur tranquilliser en leur faisant savoir que les soldats burundais contrôlent toute la Kibira jusqu'à la frontière avec le Rwanda. Il invite plutôt les populations à collaborer avec les éléments de la FDNB en signalant tout mouvement suspect.

VI. DE LA JUSTICE

En province Cibitoke, un total, 105 détenus sur 194 incarcérés au cachot du commissariat de police de cette province du pays ont été transférés à la prison centrale de Mpimba c'est un ouf de soulagement pour les populations de Cibitoke de voir transférer une certaine des détenus du cachot du commissariat provincial de la police Cibitoke comme une mesure de désengorgement des maisons de détention de détention. Cette décision est motivée par le souci de désengorger cette maison de détention d'une capacité d'accueil de 40 personnes comme l'indique Jean Paul Nsavyimana, procureur près le Tribunal de Grande Instance Cibitoke et même les défenseurs des droits de l'homme installés dans cette province. Cet homme de loi parle de la sévère pénurie de carburant qui a longtemps retardé ce transfert malgré les dures conditions carcérales liées à la promiscuité où les enfants mineurs sont parfois incarcérés avec les adultes. La plupart des détenus transférés sont accusés de meurtre, de viol sur mineurs et trafic frauduleux transfrontalier commis surtout vers le Rwanda et la RDC. Les membres des familles des détenus qui étaient sur place pour dire aurevoir à leurs proches saluent cette décision qui va à la fois améliorer l'hygiène de ce cachot tout en permettant de faire avancer les dossiers plus rapides.

VII. CONCLUSION

Le rapport de FORSC du mois de Novembre 2024 décrit succinctement les problèmes socio-politiques et économiques qui gangrèment l'avenir du Burundi. Il propose en outre quelques recommandations pouvant contribuer à redresser la situation de manière durable.

VIII. RECOMMANDATIONS

Au Président de la République :

- De faire cesser les accaparements des terres des citoyens qui ne font que créer l'insécurité économique et la peur panique au sein de la population
- D'ordonner l'arrestation des agents de l'Etat qui s'adonnent à abuser de leur pouvoir pour exercer des abus en des expropriations foncières abusives

Au gouvernement du Burundi :

- De penser à des solutions durables et stratégique et éviter de prendre des mesures éphémères ou des arrangements à court terme pour la maîtrise de l'économie nationale qui est au point de la faillite

A Mme la Ministère en charge des droits de la personne humaine et du genre :

- De défendre la question de l'égalité de genre au Burundi pour faire passer le projet de loi sur la succession, les régimes matrimoniaux et les libéralités afin de permettre la succession de la femme burundaise en bonne et due forme
- De subvenir aux besoins vitaux des citoyens touchés par diverses catastrophes naturelles en vue d'alléger leurs souffrances dues aux conditions de vie intenable dans les sites de rassemblement.

Aux OSC et des médias :

De continuer à jouer le rôle de « voix des sans voix » en poursuivant le travail de monitoring sur les violations des droits humains au Burundi en vue d'informer l'opinion nationale et internationale sur les soucis de mauvaise gouvernance pesant sur le citoyen burundais